

Séance extraordinaire du 2 juin 2023

Le conseil de la Ville de Lévis siège en séance extraordinaire ce deuxième jour du mois de juin deux mille vingt-trois à quatorze heures huit, à la salle du conseil de l'hôtel de ville, 2175, chemin du Fleuve, Lévis.

Sont présents : les membres du conseil Serge Bonin, Serge Côté, Jeannot Demers, Isabelle Demers, Guy Dumoulin, Alexandre Fallu, Ann Jeffrey, Réjean Lamontagne, Fleur Paradis, Michel Patry et Michel Turner formant quorum sous la présidence du maire Gilles Lehouillier.

Sont absents : les membres du conseil Steve Dorval, Brigitte Duchesneau, Amélie Landry et Karine Lavertu

Assistent à la séance : Stéphane Lafaut, directeur général, et Marlyne Turgeon, greffière.

CV-2023-03-54

Période de questions

Environ 60 personnes assistent à la séance. Plusieurs personnes posent des questions et émettent des commentaires.

Aucune question n'a été transmise par le biais du formulaire de questions en ligne sur le site Internet de la Ville.

CV-2023-03-55

Financement de la dépense relative à l'acquisition par expropriation d'une partie des lots 6 521 580, 6 521 581 et 6 531 034 du cadastre du Québec (boulevard Guillaume-Couture, secteur Lévis) et acquisition par expropriation de ces parties de lots

[Document d'aide à la décision APP-GI-2023-019](#)

ATTENDU la recommandation du comité exécutif, résolution CE-2023-05-31 ;

En conséquence,

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Michel Patry
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Serge Côté

D'autoriser le financement de la dépense relative à l'acquisition par expropriation d'une partie des lots 6 521 580, 6 521 581 et 6 531 034 du cadastre du Québec (boulevard Guillaume-Couture, secteur Lévis) au montant maximum de 1 650 000\$, à même l'excédent de fonctionnement accumulé non affecté.

D'acquérir par voie d'expropriation à des fins de réserve foncière :

- une partie du lot 6 521 580, d'une superficie approximative de 801 425,1 mètres carrés ;
- une partie du lot 6 521 581, d'une superficie approximative de 636 480,8 mètres carrés (parcelle 1);

- une partie du lot 6 521 581, d’une superficie approximative de 30 933, 2 mètres carrés (parcelle 2)
- une partie du lot 6 531 034, d’une superficie approximative de 154 664,8 mètres carrés ;

telles qu’elles sont montrées sur le plan de la description technique préparée par monsieur Guillaume Normand, arpenteur-géomètre, sous le numéro 1560 de ses minutes en date du 1^{er} juin 2023, telle qu’elle est annexée à la fiche de prise de décision APP-GI-2023-019, et d’autoriser la procureure mandatée ou le procureur mandaté à cet effet à entreprendre les procédures d’expropriation de ces immeubles et à signer tout document à cet effet.

Adoptée à la majorité

Proposition accessoire

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Serge Bonin
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Alexandre Fallu

De reporter la prise de décision sur la proposition principale relative au « **Financement de la dépense relative à l’acquisition par expropriation d’une partie des lots 6 521 580, 6 521 581 et 6 531 034 du cadastre du Québec (boulevard Guillaume-Couture, secteur Lévis) et acquisition par expropriation de ces parties de lots** »

À la demande du membre du conseil de la Ville Michel Patry, le maire appelle le vote sur cette proposition accessoire.

Les membres du conseil de la Ville Serge Bonin et Alexandre Fallu votent en faveur de la proposition accessoire.

Le maire Gilles Lehouillier et les membres du conseil de la Ville Jeannot Demers, Fleur Paradis, Serge Côté, Guy Dumoulin, Isabelle Demers, Michel Patry, Michel Turner, Réjean Lamontagne et Ann Jeffrey votent contre la proposition accessoire.

Le maire déclare que la proposition accessoire est rejetée à la majorité.

Rejetée à la majorité

Proposition principale

À la demande du membre du conseil de la Ville Serge Bonin, le maire appelle le vote sur la proposition principale relative au « **Financement de la dépense relative à l’acquisition par expropriation d’une partie des lots 6 521 580, 6 521 581 et 6 531 034 du cadastre du Québec (boulevard Guillaume-Couture, secteur Lévis) et acquisition par expropriation de ces parties de lots** »

Le maire Gilles Lehouillier et les membres du conseil de la Ville Jeannot Demers, Fleur Paradis, Serge Côté, Guy Dumoulin, Isabelle Demers, Michel Patry, Michel Turner, Réjean Lamontagne et Ann Jeffrey votent en faveur de la proposition principale.

Les membres du conseil de la Ville Serge Bonin et Alexandre Fallu votent contre la proposition principale.

Le maire déclare la proposition principale adoptée à la majorité.

Adoptée à la majorité

CV-2023-03-56

Levée de la séance

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Ann Jeffrey
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Isabelle Demers

À 14 heures 53, de lever la séance.

Adoptée à l’unanimité

Gilles Lehouillier, maire

Marlyne Turgeon, greffière
